



# Conseil municipal d'Eybens 05/02/2026



# Décisions

# Les principes directeurs du BP 2026

Un contexte financier toujours plus contraint et qui demeure incertain en l'absence de projet de loi de Finances 2026 lors de l'élaboration du budget.

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition** (constants depuis 2011) ;
- **Préserver la capacité d'autofinancement de la commune** par la maîtrise de toutes les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses de personnel ;
- Utiliser judicieusement les ressources issues de la cession PLURALIS pour :
  - **Ne pas emprunter en 2026/2027** ;
  - Faire face à l'investissement « courant » ;
  - Rembourser de façon anticipée l'emprunt AFL (effets bénéfiques en fonctionnement et investissement).
- **Le calendrier 2026 adapté à l'échéance municipale :**
  - Reprise anticipée des résultats – vote du Budget primitif de ce Conseil ;
  - Reprise des résultats définitifs – vote du CFU (courant mai/juin) ;
  - Ajustement du BP via un Budget supplémentaire (BS) après le vote du CFU.

**DEL20260205\_1**  
**FINANCES –**  
**RESSOURCES – Reprise**  
**anticipée des résultats**  
**2025 – Budget principal**

**FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

**Dépenses de fonctionnement**

toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année

**Epargne brute = Prélèvement**

C'est la part « non-consommée » des recettes, qui va servir à financer l'investissement

**RECETTES**

**Résultat de fonctionnement**

C'est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement des exercices précédents

**Recettes de fonctionnement**

toutes les recettes issues du produit des impôts locaux, des dotations de l'Etat, des subventions provenant d'autres collectivités, et des recettes de différents services publics (cantines, bibliothèques, équipements sportifs...).

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses d'investissement**

toutes les dépenses qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale

**Epargne brute = Prélèvement**

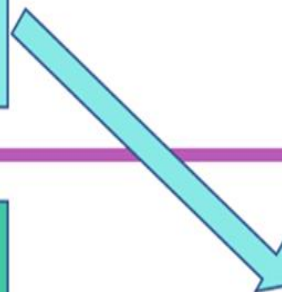
C'est la part « non-consommée » des recettes, qui va servir à financer l'investissement

**Résultat d'investissement**

C'est le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement des exercices précédents

**Recettes d'investissement**

toutes les recettes issues des subventions d'équipement, du FCTVA, des emprunts ou du produit des cessions



**DEL20260205\_1  
FINANCES –  
RESSOURCES – Reprise  
anticipée des résultats  
2025 – Budget principal**

		<b>CFU 2024</b>	<b>Résultats provisoires 2025</b>
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses de fonctionnement	21 371 240	21 571 836
	Recettes de fonctionnement	23 080 890	23 359 199
	<b>Résultat année</b>	<b>1 709 650</b>	<b>1 787 363</b>
	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	330 000	500 000
	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 039 650</b>	<b>2 287 363</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses d'investissement	9 683 911	8 647 590
	Recettes d'investissement	10 399 372	8 322 810
	<b>Résultat année</b>	<b>715 460</b>	<b>-324 780</b>
	Résultat investissement antérieur reporté	-284 927	430 534
	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>430 534</b>	<b>105 754</b>

A la différence du BP 2025, pour lequel , lors du vote les résultats définitifs étaient déjà connus, le BP 2026 doit composer avec des **résultats provisoires**.

Un budget supplémentaire devra être voté à la suite de l'adoption du CFU 2025.  
**Résultat provisoire global au 31/12/2025 : 2 393 k€ (2 470 k€ en 2024.)**

**Un résultat de fonctionnement solide et en hausse en comparaison à 2024 : 1787 k€ contre 1710 k€ en 2025**

**Un résultat d'investissement positif : 106 k€ contre 431 k€ en 2024**



Reprise de l'excédent de fonctionnement à affecter : 2 287 k€

**Affectation à la section de fonctionnement : 500 k€**

**Affectation à la section d'investissement : 1 787 k€**

Reprise de l'excédent d'investissement en investissement : **106 k€**

Il est proposé cette affectation de résultats.

Pour l'exercice 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition voté en 2025, tels que :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,41 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,19 %

**Dans le cadre du BP 2026, il est proposé de réviser les montants des 6 AP/CP, afin de tenir compte :**

- De l'évolution des calendriers de travaux et des dépenses associées ;
  - Des révisions des montants des projets consécutifs aux avenants passés avec les prestataires ;
  - De la nécessité d'insérer des lignes d'équilibre dans ces programmes.
- Au global, la prise en compte de ces facteurs implique une révision des crédits de Paiement 2026, à la hausse.

Les crédits présentés au BP 2026 s'élèvent à **1,8 M€ contre 587 k€ ouverts** aux services.

18 - Total APCP	1 800 000	586 776
100 - Bourg	100 000	50 000
101 - Dojo	50 000	25 000
104 - Transition espace public	100 000	10 000
106 - Fonds de concours et AC Métro	400 000	137 000
117 - Entretien du patrimoine	800 000	260 800
118 - Renouvellement des moyens généraux	350 000	103 976

Présentation succincte **par chapitre comptable**, en comparaison au budget 2025 (et aux réalisations de l'exercice 2025). Il **reprend les hypothèses du rapport d'orientation budgétaire 2026** en intégrant les opérations d'ordre comptable et les résultats financiers antérieurs.

Il s'appuie sur les hypothèses de la loi de finances connues à la date du rapport (novembre 2025).

Le budget proposé :

- Prend en compte une hypothèse de mise en place d'un DILICO 2  **finalement supprimé** (hypothèse d'une charge nette de 425 k€) ;
- En revanche, il ne prend **pas** en compte la baisse de 19,3 % de la compensation de l'exonération de la taxe foncière bâtie pour les industriels (hypothèse de baisse de recettes de 350 k€).

Les hypothèses n'ont pas été modifiées pour la constitution du budget et il s'avère que c'est un **budget prudent sur les éléments de la loi de finances (connus à ce jour) à hauteur de 120 k€ de baisse des charges**

## Budget de fonctionnement

**Recettes réelles de fonctionnement (23 431 k€) + 0,2 % par rapport au BP 2025**

DEL20260205\_4  
FINANCES –  
RESSOURCES –

Budget primitif 2026 –  
Budget principal

	BP 2025	BP 2026	Différence	En %
<b>Par chapitre budgétaire -TOTAL RRF en k€</b>	<b>23 386</b>	<b>23 431</b>	45	0,19%
Produits des services et du domaine	1 300	1 350	50	3,85%
Attribution de compensation et FPIC	7 462	7 562	100	1,34%
Fiscalité directe et indirecte	9 734	9 934	201	2,06%
Dotations et compensations d'exonérations	3 433	3 260	-174	-5,06%
Produits des loyers	810	725	-85	-10,49%
Produits exceptionnels	417	400	-17	-4,08%
Atténuations de charges	230	200	-30	-13,04%

Le fait marquant est la baisse pérenne des dotations et compensations du fait de la restructuration du site HP et des mécanismes de compensation favorables aux industriels.

## Dépenses réelles de fonctionnement (21 817 k€) - 0,7 % par rapport au BP 2025

DEL20260205\_4  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Budget primitif 2026 –  
Budget principal

	BP 2025	BP 2026	Différence	En %
<b>Par chapitre budgétaire -TOTAL DRF en k€</b>	21 968	21 817	-151	-0,69%
Charges à caractère général	4 300	4 250	-50	-1,16%
Dépenses de personnel	14 200	13 900	-300	-2,11%
Subventions et indemnités aux élus	2 350	2 350	0	0,00%
Intérêts de la dette	620	600	-20	-3,23%
Dépenses exceptionnelles	15	15	0	0,00%
Dotations aux créances douteuses	2	2	0	0,00%
Atténuations de produits	481	700	219	45,53%

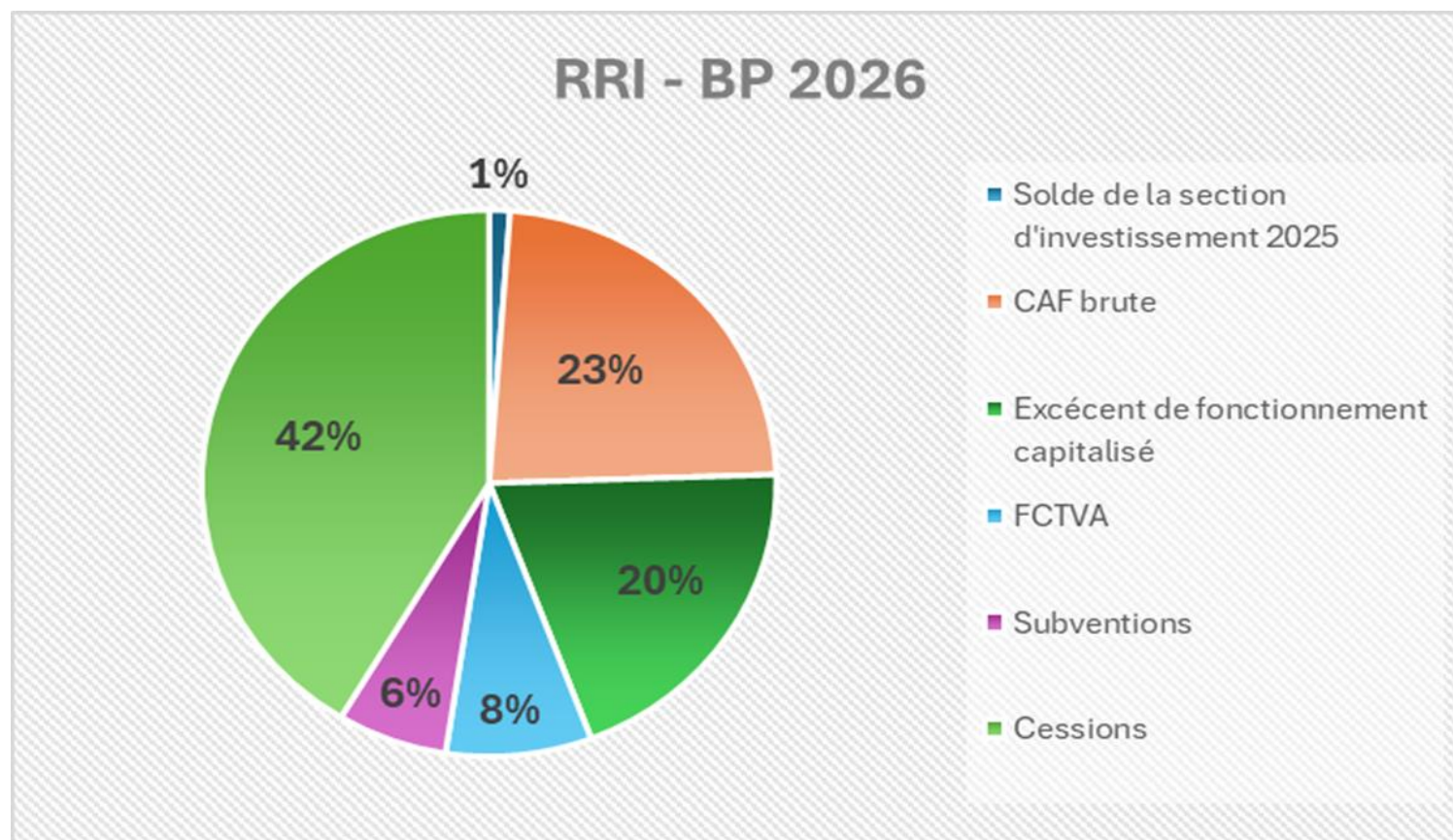
Ces masses sont à mettre en relation avec les orientations du ROB : elles traduisent une stabilisation de la masse salariale et une baisse des charges à caractère général.

Les subventions sont maintenues à égal niveau.

## Recettes d'investissement du budget 2026 (9 063 k€)

La structure du BP 2026 en investissement est fondée sur les éléments suivants

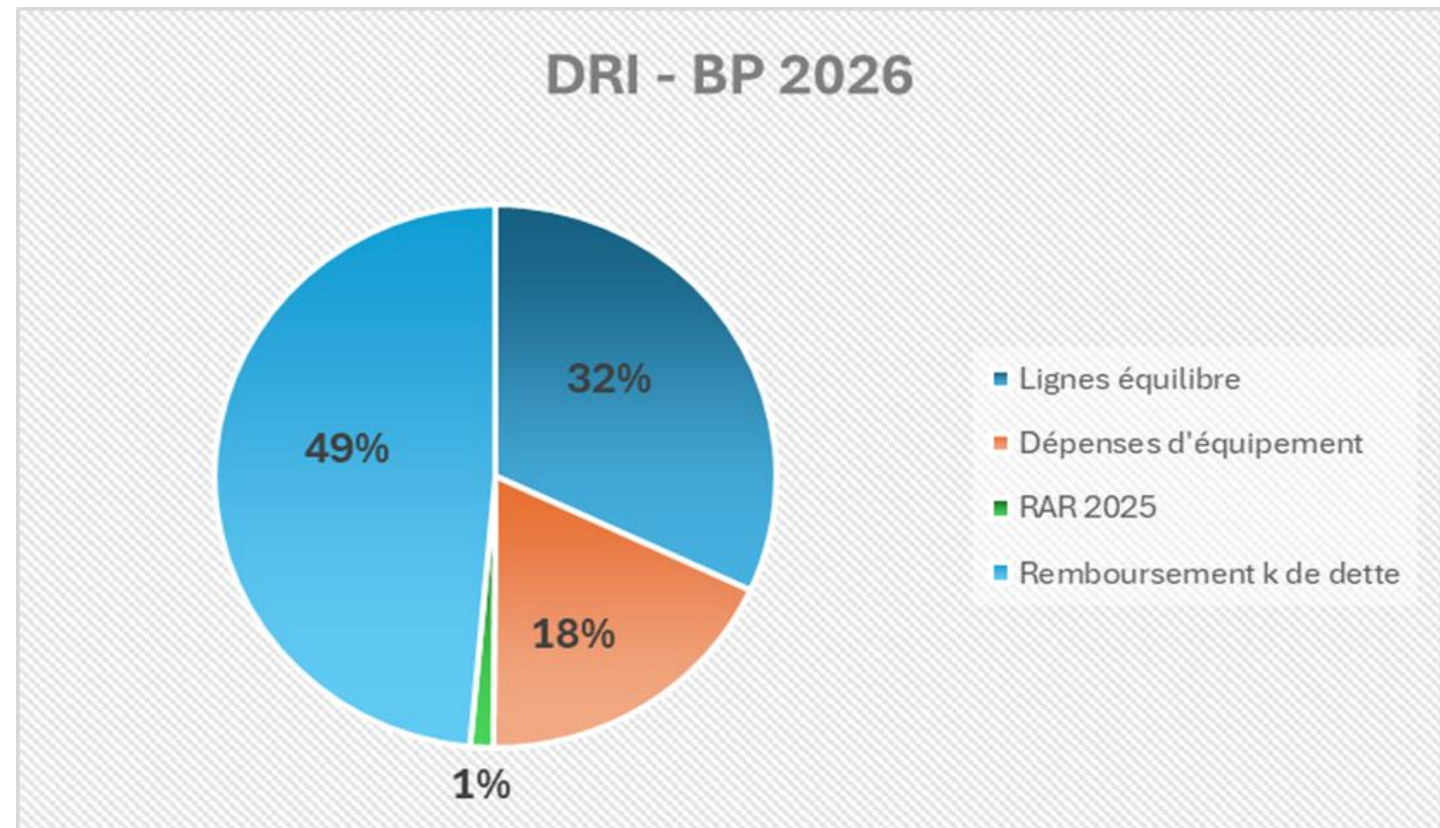
- Constat de la **cession PLURALIS** en investissement (3,7 M€) ;
- Excédent de fonctionnement reporté ;
- FCTVA et subventions ;
- **Pas de recours à l'emprunt**



## Dépenses d'investissement du budget 2026 (9 063 k€)

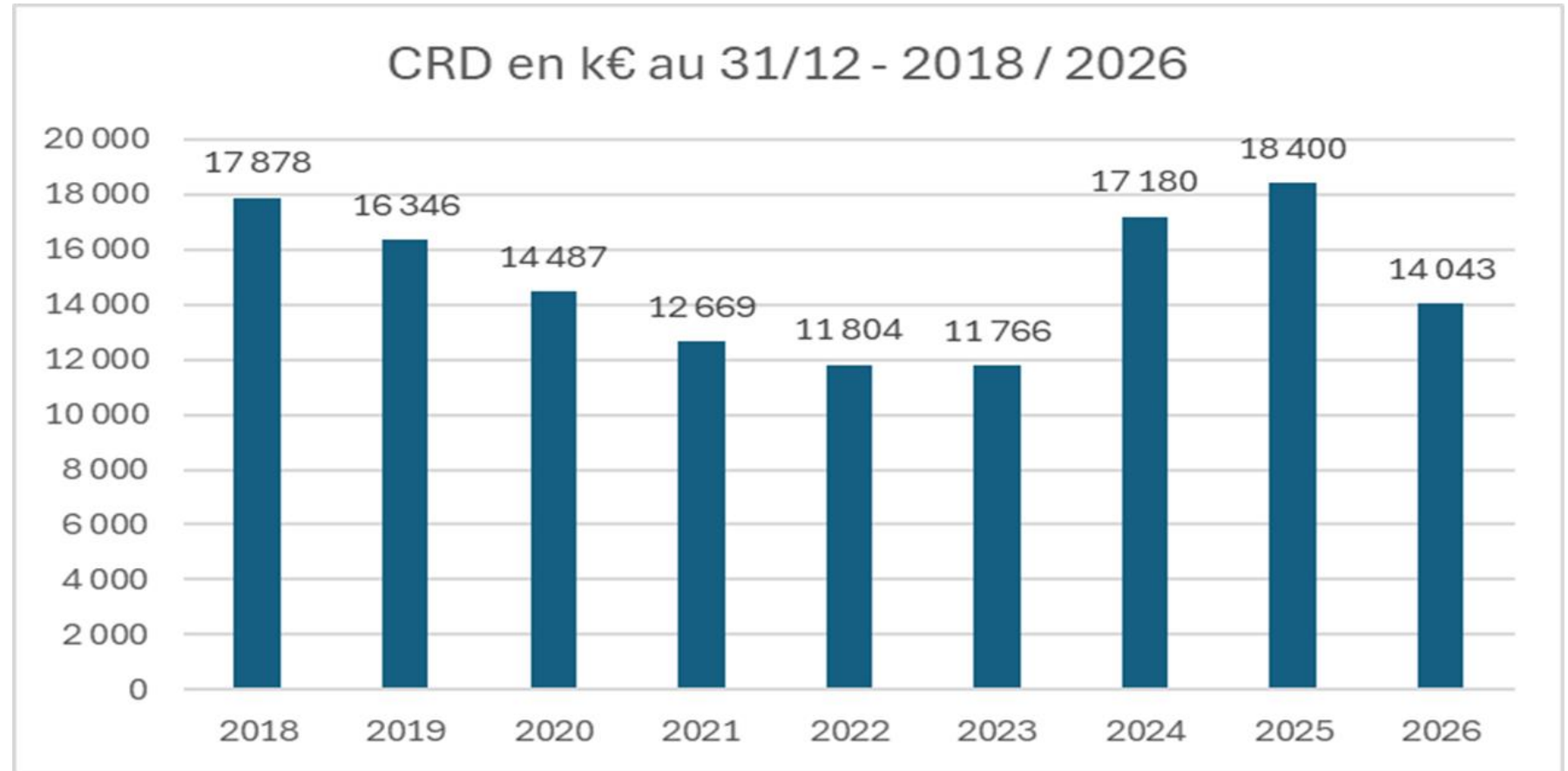
La structure du BP 2026 en investissement est fondée sur les principes suivants :

- Remboursement anticipé de l'emprunt AFL et autres emprunts (**4,4 M€ de remboursement de capital au total**) ;
- **Dépenses d'équipement 1 651 k€** ;
- Environ 2,9 M€ de lignes d'équilibre (en miroir de la cession PLURALIS).



# Encours de dette 2018 / 2026 Evolution du Capital Restant Dû (CRD)

DEL20260205\_4  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Budget primitif  
2026 – Budget  
principal



Les choix budgétaires proposés permettent un désendettement en 2026 en comparaison à 2020, après la réalisation d'un important programme de travaux.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Report solde investissement 2025	105 754
Affectation résultat fonctionnement 2025	1 787 363
Recettes réelles	5 055 373
Recettes d'ordre	6 714 125
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>13 662 615</b>
Dépenses réelles	8 942 588
Restes à réaliser 2025 reportés en 2026	120 027
Dépenses d'ordre	4 600 000
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>13 662 615</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Affectation résultat fonctionnement 2025	500 000
Recettes réelles	23 431 125
Recettes d'ordre	4 600 000
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 531 125</b>
Dépenses réelles	21 817 000
Dépenses d'ordre	6 714 125
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 531 125</b>

DEL20260205\_4  
FINANCES –  
RESSOURCES –

Budget primitif 2026 –  
Budget principal

**Le budget 2026 proposé est le suivant**

**TOTAL RECETTES : 42 193 739,81 €**

**TOTAL DEPENSES : 42 193 739,81 €**

RAPPEL RECETTES REELLES : 30 879 615 €

RAPPEL DEPENSES REELLES : 30 879 615 €

Les taux d'imposition, l'affectation des résultats, le montant des AP/CP, et les subventions versées ont fait l'objet d'un vote à part.

Ce budget prend en compte une cession exceptionnelle et à ce titre des dépenses d'ordre conséquentes.

**DEL20260205\_5  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Autorisation donnée au  
Maire de signer la  
convention avec  
Grenoble-Alpes  
Métropole concernant  
l'attribution d'un fonds  
de concours pour la  
modernisation de  
l'éclairage public**

Cette délibération fait écho au pacte financier et fiscal de solidarité, lequel a fixé en 2022 les montants du fonds de concours dédié aux « transitions » (2 M€/an sur 2023-2026) ouvert par la métropole.

Cette délibération doit permettre au Maire de signer la convention annuelle et d'appeler les **31 580 €** destinés à la Ville d'Eybens en 2025.

Il s'agit de la dernière tranche du fonds transitions sur cette opération, dont la Commune a bénéficié en 2023 (50 448 €), 2024 (25 731 €) et 2025. Au total, la Ville aura touché de 107 759 €.

**DEL FIN n°6 FINANCES-  
RESSOURCES –**

**Garantie d'emprunt au  
profit de la Société  
Publique Locale Isère  
Aménagement dans le  
cadre de concession  
d'aménagement de la  
maison de santé**

Cette délibération traduit un des volets du **contrat de concession** adopté par délibération le 24 janvier 2024 avec Isère Aménagement pour la Maison de Santé.

Les modalités par lesquelles une collectivité peut apporter sa garantie à un emprunt sont encadrées par le CGCT :

- L'encours garanti ne peut excéder 50% des RRF communales (BP de l'exercice N) ;
- Les annuités garanties d'un même opérateur ne peuvent excéder 10 % de l'encours garanti global ;
- Les risques doivent être partagés avec l'entité partenaire (50% dans ce cas).

La Commune ne peut ainsi garantir que 50% de l'emprunt la Banque Postale, à hauteur d'1,3M€.

En cas de défaillance d'Isère Aménagement, la Commune serait tenue d'honorer financièrement ses obligations.

Le tableau des emplois prend en compte des modifications liées aux recrutements en cours :

**Au service petite enfance**

Adaptation d'un poste d'auxiliaire puériculture

Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants et création d'un poste de puéricultrice

## Signature d'une convention pour **constituer un groupement de commandes afin de mutualiser la passation d'un marché public sur la restauration scolaire**

- Précédemment signée en 2022
- Convention désormais **permanente**
- Droit de retrait défini dans la convention en dehors du marché en cours
- **Mutualisation** permet d'avoir des prix plus compétitifs et un même prestataire accédant à nos locaux, expérience partagée
- Les opérations relatives à la procédure de passation de ce marché sont conduites par la commune d'**Eybens qui agira comme coordonnateur de groupement**
- Chaque membre du groupement assurera ensuite l'exécution **matérielle et financière** du marché pour les besoins qui lui sont propres

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver la convention constituant le groupement de commandes** entre la commune d'Eybens et l'Association Centre Loisirs et Culture et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes

La commune fait appel régulièrement à la centrale d'achat l'UGAP pour satisfaire ses besoins dans un cadre juridiquement sécurisé en matière de commande publique.

La commune a besoin de se doter d'un **nouveau contrat de télésurveillance** permettant l'avertissement des personnes désignées (astreinte administrative, astreinte technique, forces de l'ordre, levée de doute...) du déclenchement des alarmes protégeant les bâtiments communaux ;

La centrale d'achat l'UGAP a mis en place les marchés relatifs à la télésurveillance des bâtiments qui satisfait pleinement les besoins de la commune.

Dès lors, il apparaît pertinent d'y souscrire pour les prestations forfaitaires de télésurveillance et ce pour une durée maximale de 36 mois.

Le cout annuel est de l'ordre de 2 000 € pour les sites surveillés actuellement

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la **convention d'exécution des prestations avec UGAP**

La commune d’Eybens développe depuis plusieurs années un partenariat avec l’association CLCV 38 (Consommation, Logement et Cadre de Vie) qui permet de mobiliser et accompagner les habitants dans les démarches concernant leur cadre de vie et leur logement.

Cette convention définit les missions et les conditions d’intervention de la CLCV sur la commune d’Eybens.

Une chargée de mission de la CLCV est spécifiquement référente sur la commune et en lien régulier avec les services de la ville et les bailleurs sociaux.

En 2025, la CLCV a accompagné 4 collectifs d’habitants, a réalisé 10 permanences au sein des MDH et à organisé 4 visites en marchant.

Un atelier d’échanges sur la vigilance face aux arnaques numériques a d’autre part été proposé par la CLCV en novembre 2025 à la MDH Iliade.

La demande de subvention se répartit entre la subvention de fonctionnement à hauteur de 1 400 € et les subventions sur projets spécifiques à hauteur de 1 720 €, comprenant l’organisation et l’animation d’un atelier thématique, l’organisation de visites en marchant avec les bailleurs et collectifs d’habitants et la tenue d’une permanence mensuelle au sein des MDH.

Il est proposé au Conseil municipal de subventionner cette association à hauteur de 3120€.

La commune d'Eybens a intégré le périmètre départemental de démoustication en mars 2016 par arrêté préfectoral.

Le Conseil départemental de l'Isère en 2023, a redéfini et réduit le niveau et type d'intervention de l'EIRAD.

À la suite de cette décision la ville a passé une convention de partenariat triennale directement avec l'EIRAD (2025 -2027), adoptée par délibération le 13 février 2025 permettant de définir conjointement chaque année les actions par avenant.

**La convention triennale 2025 - 2027** définit le type de missions de l'EIRAD sur la commune autour de 4 axes : diagnostic et traitement des équipements communaux et de leurs pourtours, réponses aux sollicitations de diagnostics des particuliers, développement d'actions de sensibilisation, prévention ou formation et participation à des réunions techniques.

Le programme d'intervention est défini conjointement chaque année, en fonction des besoins repérés localement, des priorités retenues et de l'enveloppe budgétaire attribuée. Ce programme est présenté au Conseil municipal au début de chaque année.

Pour 2026 la Volonté est de poursuivre et d'accentuer les actions de lutte contre le moustique tigre . Seules les actions réalisées effectivement par l'EIRAD seront facturées . Le budget est de 14813€

#### Contexte particulier de chikungunya-saison 2025

l'EIRAD est intervenue, mandatée par l'ARS, pour dix opérations de démoustication suite à 37 cas autochtones de personnes ayant contracté le chikungunya . Ces interventions de démoustication nocturne et les portes à portes réalisés sont financées par l'ARS et non par la commune.

## Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2026

La Ville d'Eybens possède un tissu associatif riche et dynamique.

La Maison de la Vie Associative et Citoyenne joue un rôle important dans l'animation, l'accompagnement et la coordination de ces différentes entités.

Afin de permettre à ces associations de fonctionner et au-delà des outils qui sont mis à leur disposition, la ville souhaite leur octroyer une subvention de fonctionnement.

**Voici les montants 2026, pour les 57 associations soutenues :**

L'enveloppe totale est validée à hauteur de **8 405 €** pour les **29 associations relevant des directions DAC/VACF.**

La subvention à l'**Harmonie Eybens Poisat** est fixée par convention à **4 000 €**

Pour les **associations sportives** : la somme globale allouée est de **169 010 €** répartis entre les **23 associations et l'OMS.**

Pour le **CLC**: le montant de la subvention pour 2026 est fixé par convention à **590 000€**

Avec la subvention pour le **Planning familial** (subvention qui dépend du Pôle Social, Culturel et Educatif ) : **5 500 €**

Ainsi que pour la **CLCV** (dans le cadre de la convention) : **1 400 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations, conformément au tableau :

**DEL20260205\_12  
CITOYENNETE ET VIE  
ASSOCIATIVE –**

**Subventions de  
fonctionnement aux  
associations – Année  
2026**

A LA DECOUVERTE DU CIRQUE 200€ / L'ART EST CREATION 300 € / LA COMPAGNIE DU SAVON NOIR 400 € / CREALPAGES 38 200 € / IMPULSION 380 € / INTERMEZZO 300 € / LE CHARDON DU DAUPHINE 300 € / LES P'TITS CŒURS 200 € / ENSEMBLE VOCAL TERPSICHORE 300 € / TOP DANSES CLUB 265 € / TROIS FOIS RIEN 200 € / CIE FAMA KORE 200 € / LE FESTIN DES IDIOTS 200 € / L'INSOMNANTE 200 € / ABEILLE EYBINOISE 330 € / AMICALE DU SOU DES ECOLES LAIQUE 500 € / ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS 300 € / FNACA EYBENS-POISAT-BRESSON 450 € / COLLECTIF INDEPENDENCIA PEROU 300 € / COMITE D'ECHANGES EUROPEENS 300 € / EYBENS EN FETE 200 € / GROUPEMENT DES PECHEURS SPORTIFS DU DAUPHINE 300 € / LE CEDRE ET LE MELEZE 220 € / LES AMIS DE L'EGLISE D'EYBENS 400 € / CLUB « QUESTIONS POUR UN CHAMPION » EYBENS-GRENOBLE 240 € / JARDINS FAMILIAUX EYBINOIS 300 € / JARDIN DES COURGES D'EYBENS 200 € / LA MAIN A LA PÂTE 320 €

TOHU-BOHU 400 € / CLCV 1 400 € / OMS 4 500 € / HARMONIE D'EYBENS-POISAT 4 000 €  
CENTRE LOISIRS ET CULTURE 590 000 € / MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE – MFPPF38 5 500 € / JOYEUSE BOULE D'EYBENS 2280 € / GYM LOISIRS D'EYBENS 2 860 € / BASKET-BALL EYBENS-POISAT 23 780 € / CLUB DES CYCLOS EYBENS-POISAT 200 € / LA GAULE EYBINOISE 1 830 € / JUDO CLUB EYBENS 11 300 €  
SMASH CLUB D'EYBENS 6990 € / TAI JITSU CLUB EYBENS 1 250 € / GYM VOLONTAIRE 2 500 €  
LA DIAGONALE D'EYBENS 4 770 € / ESCALADE EYBENS 1 630 € / LES ARCHERS DU CHATEAU D'EYBENS 5 240 € / OLYMPIQUE CLUB D'EYBENS 40 460 € / LAI MUOI D'EYBENS 300 € /  
TAEKWONDO EYBENS 3 450 € / EYBENS SPORT ADAPTE 3 290 € / ALEE TENNIS DE TABLE 8 030 €  
SPIRIT FIGHTING EYBENS 4 750 € / GMC38-EYBENS FORMATION 8 090 € / PETANQUE CLUB EYBENS 1 130 € /  
HANDBALL CLUB ECHIROLLES EYBENS 27 130 € / ATHETIC CLUB EYBENS 2 660€ / BASE FOOTBALL CLUB 590 €

## Historique: Continuité du jumelage Eybens /Arnstorf

Dans le cadre du partenariat avec le **Comité d'Échanges Européens**, la Ville a mis en place une **convention-cadre triennale (2024-2026)**. Ce document formalise les projets partagés ainsi que les responsabilités mutuelles des parties. Conformément à cette convention, une annexe financière doit être soumise chaque année au Conseil municipal pour fixer la programmation opérationnelle et le montant alloué.

Pour l'exercice **2026**, il convient de définir les actions suivantes déclinées dans l'annexe financière jointe :

### Projet 1 :

**Accueil d'une délégation allemande (du 3 au 7 septembre 2026)** : la délégation sera composée de 40 personnes âgées de (8 à 60 ans) issues d'une association dont l'objet est la **promotion du patrimoine culturel et des traditions populaires bavaroises**. La période des vacances scolaires Allemandes a donc été privilégiée pour faciliter leur venue. Ils pourront , ainsi participer à la rentrée des associations d'Eybens.

**Projet 2** : Organisation de temps conviviaux et réguliers autour de la culture allemande

**Projet 3** : « Job jeune »: accueil d'un jeune allemand

**BP est estimé à 3610,60 euros.**

**La subvention demandée est de 2200 euros + 300 € de fonctionnement**

**Subvention totale: 2500 euros**

**DEL20260205\_14  
CITOYENNETE ET VIE  
ASSOCIATIVE -**

**Subvention à projet pour  
l'association Le Cèdre  
et le Mélèze, actions  
pour Brital**

Fondée en février 2020, cette association eybinoise déploie des programmes d'accompagnement auprès de la jeunesse de Brital, au Liban. Sa démarche, axée sur la formation professionnelle sur place, vise à renforcer l'autonomie des jeunes libanais et à leur transmettre les clés nécessaires pour devenir des acteurs éclairés, capables de prendre en main l'avenir de leur territoire.

Le projet présenté pour l'année 2026 consiste à réaliser un calendrier culinaire avec des recettes régionales et nationales françaises et libanaises rédigées par des jeunes d'Eybens et Brital.

Une vente sera proposée en fin d'année autour du marché de Noël. L'objectif est de promouvoir des échanges interculturels entre Eybens et Brital, en permettant notamment aux jeunes de chaque ville de découvrir réciproquement leurs coutumes et leurs modes de vie.

BP 1 800 €

La subvention demandée est de 750 € et représente 41% du BP

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil municipal :  
- d'attribuer une subvention à projet de 750 € (dont la totalité sera versée à l'issue du Conseil municipal). Un bilan sera transmis à la Ville suite à la réalisation du projet.

Subvention à projet pour l'association **La Main à la Pâte** pour son projet : **"Le parcours des saveurs"**.

La Main à la Pâte est une association qui a pour objectif la promotion et l'animation du four à pain communal situé dans la Halle Pierre Villain.

Depuis 2012, une convention d'objectifs est signée entre la Ville et l'association **La Main à la Pâte**. L'objectif visé étant de faire du four à pain un pôle de convivialité pour les habitants d'Eybens, mais également de mettre en place des animations en direction des associations eybinoises.

Concernant **"Le parcours des saveurs"** l'idée de ces évènements est de partager un moment convivial autour du four à pain avec une dégustation de pains confectionnés par l'association, de charcuterie et de fromages. Ces évènements permettent la promotion de l'action de l'association mais aussi la valorisation du four à pain, avec un BP : 1 550 €

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention à projet de 500 €

L'association Amicale du **Sou des Ecoles** Laïques d'Eybens, commune aux huit écoles de la ville, apporte une aide extérieure à l'école publique par l'organisation d'activités et de manifestations pour le bien des enfants, en collaboration avec les parents et les enseignants.

### **PROJET 1 : Le Grand Carnaval**

Cette année, l'association prévoit de rassembler les familles eybinoises le **25 avril** prochain, autour d'un grand carnaval, pour fêter le printemps. 800 personnes sont attendues.

Des animations liées à la nature et à la transition écologique sont prévues. Cette année, l'association fait venir une compagnie pour une déambulation circacienne avec un BP : 2 950 €

La subvention demandée est de 750 € soit 25% du BP

### **PROJET 2 : Kermesse**

Pour clôturer l'année, l'association organise sa Kermesse, le **6 juin** prochain, au parc de l'enfance où plus de mille personnes sont attendues.

Au programme, ce sont des jeux gratuits, une buvette, un repas, une soirée dansante, ainsi que des découvertes d'activités culturelles et sportives qui seront proposés.

La dimension écologique portée par le projet et l'association est important pour cet évènement : utilisation d'éco-cups, pas de lots sur les jeux, tris des poubelles avec un BP : 4 400 €

La subvention demandée est de 400 €

Afin de soutenir ces actions, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une **subvention à projet de 750€ pour Le Grand carnaval** ;
- d'attribuer une **subvention à projet de 400 € pour la Kermesse**.

subventions à projets pour l'**Association Tohu-Bohu**

**Tohu-Bohu est une association d'innovation sociale et environnementale** qui répond à deux besoins : le besoin pour les parents d'être davantage entourés dans leur parentalité et d'être mieux accompagnés pour faciliter leur transition écologique.

Face à ces constats, Tohu-Bohu invente et met en œuvre des solutions pour rendre la parentalité plus légère, durable et partagée à travers la mise en place d'un réseau d'entraide et de soutien entre parents et de services facilitant la transition écologique.

#### **PROJET : Boum Boum en doudoune # 4**

L'initiative Boum Boum en doudoune en est à sa 4ème édition. Elle reprendra les principes forts de cet événement grand format : programmation artistique de qualité, activités créatives et culturelles, espaces pour se ressourcer, buvette, de produits locaux. Cet événement gratuit à destination des familles aura lieu le 18 avril prochain à la Halle Pierre Villain. 2 000 personnes sont attendues. La fréquentation du public est en hausse chaque année et montre l'intérêt des familles pour ce type d'évènements fédérateurs.

**Un partenariat important est tissé avec la Ville** (médiathèque ; groupe parentalité de la Convention Territoriale Globale - CTG) et des associations eybinoises (Troc'O'kids).

La dimension écologique portée par le projet et l'association est toujours aussi importante pour un BP : 6 600 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association une subvention à projet de 1 500€.

## Subvention à projet pour l'**Association Repair Café Eybens**

Le **Repair Café Eybens** est une association créée en novembre 2025, qui a pour objet de favoriser la réparation, le réemploi, la création d'objets et la transmission de savoir-faire techniques et manuels.

Elle a pour projet de mettre en place un lieu convivial d'entraide où les habitants sont accompagnés à diagnostiquer, entretenir et réparer leurs objets du quotidien afin d'en prolonger la durée de vie et de réduire les déchets. Le projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique et l'économie circulaire en favorisant la réparation, le réemploi et la mutualisation de ressources. Il vise également la transmission de savoir-faire, l'apprentissage de l'auto-réparation et le renforcement du lien social local.

La subvention demandée permettra de **financer le matériel nécessaire pour le lancement de l'activité** pour ancrer durablement cette initiative sur la commune avec un BP : 760 €

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention à projet de 400 €.

Bon'Sang ! est une association grenobloise fondée en septembre 2020.

Ses objectifs sont de:

- Lutter contre le tabou des règles en informant et en sensibilisant.
- Améliorer la santé menstruelle
- Lutter contre la précarité menstruelle

L'association travaille depuis 4 ans avec le Collège Les Saules sur la thématique des règles.

Au mois de juin 2025:

Pour l'ensemble des classes de 5ème : 120 jeunes visés par cette action.

Objectifs : informer les jeunes et les outiller pour vivre cette période plus facilement. Ce travail est mené en lien avec l'infirmière scolaire.

Déroulé :

1 séance de 1 heure proposée en demi-groupe.

Soit 2 heures / classe.

Il est proposé au Conseil municipal de subventionner le projet à hauteur de 750 € (sur un BP de l'action prévu à 1500€).

DEL20260205\_20  
ÉDUCATION SPORTS ET  
CULTURE –

Convention de  
partenariat avec  
l'Entente Athlétique de  
Grenoble à l'occasion  
de l'organisation de la  
course pédestre  
Grenoble Vizille le 29  
mars 2026

Le dimanche 29 mars 2026, l'édition de la course pédestre « Grenoble Vizille » prévoit à nouveau des départs depuis le gymnase Roger Journet d'Eybens avec des parcours chronométrés de 20 et 30 km ainsi que des randonnées pédestres.

Ouvert à tous avec des formules adaptées à tous les âges et tous les niveaux de pratique, cet événement attire chaque année autour de 4 000 personnes et constitue ainsi l'un des plus importants événements sportifs populaire de la Métropole.

En raison de l'impact positif sur l'image de la commune, la Ville d'Eybens souhaite accompagner l'organisation en participant au projet et en engageant des moyens humains et matériels dont la mise à disposition gratuite du gymnase Roger Journet du samedi 28 mars au dimanche 29 mars 2026.

L'Harmonie Eybens – Poisat est liée à la ville par une **convention-cadre** de partenariat.

Elle met en évidence :

- les liens entre l'association porteuse d'une **pratique d'orchestre** et le CRC, au travers de ses élèves et ses enseignants
- l'implication de l'association dans **la dynamique d'animation de la ville et sa capacité à porter des projets partenariaux** (commémorations du 8 mai et du 11 novembre)

La ville soutient l'Harmonie par :

- **la mise à disposition d'un local** pour ses répétitions
- **une subvention de fonctionnement de 4 000 €**

La convention est signée pour 3 ans. Elle est arrivée à son terme le 31/12/2025.

Compte tenu des élections municipales en mars 2026, il est proposé de **prolonger d'un an, renouvelable 1 fois**, la convention actuelle pour permettre à la nouvelle équipe de construire le partenariat avec l'Harmonie selon ses axes politiques. Cette prorogation permet à l'Harmonie de maintenir son activité sur 2026, notamment son concert de Printemps

DEL20260205\_22  
ÉDUCATION SPORTS ET  
CULTURE –

Subvention à projet  
Ceilidh (bal écossais) –  
Association le Chardon  
du Dauphiné

Suite au succès des 4 dernières années, le **Chardon du Dauphiné** organise de nouveau un **Ceilidh**, bal populaire écossais, afin de partager sa pratique avec le plus grand nombre, dans une ambiance très conviviale.

Date : vendredi 27 mars de 19h à 23h, à la salle des fêtes Joséphine Baker

- Forte implication des bénévoles de l'association
- Intervention de musiciens bénévoles de Bourg d'Oisans
- Partenariat avec le CLC qui assure la buvette

Objectif du projet : **lien intergénérationnel autour d'un temps festif**

Budget prévisionnel : 660 €

Subvention demandée : 300 € soit 38% du BP

Charges		Produits	
Achats de matières et fournitures et prestations de service	150 €	Reprise sur fonds propre	360 €
Location	230 €	Subvention ville d'Eybens	300 €
Déplacement	200 €		
<b>TOTAL charges</b>	<b>660 €</b>	<b>TOTAL produits</b>	<b>660 €</b>

L'association **Impulsion** organise chaque année son **gala de danse** en fin d'année scolaire.

- fédérer l'ensemble des adhérents autour d'un projet commun
- **présenter le travail chorégraphique des différents groupes de danse**
- Date : samedi 27 juin 15h et 20h dans l'auditorium de l'Odysée

Budget prévisionnel : 5 180 €

Subvention demandée : 2 000 €

Subvention proposée : 1 600 € soit 30% du BP

Charges		Produits	
Prestation de services	4 000 €	Ventes de produits finis, marchandises, prestations de service	3 180 €
Location	680 €	Subvention ville d'Eybens	2 000 €
Assurance	500 €		
<b>TOTAL charges</b>	<b>5 180 €</b>	<b>TOTAL produits</b>	<b>5 180 €</b>

L'association **Intermezzo** accompagne les projets du CRC d'Eybens.

La demande de subvention porte sur deux axes :

- **convivialité** lors des répétitions d'orchestre des weekends, de la fête de l'Odyssée ou des grands évènements du CRC (journée hors les murs)
- **Ouverture culturelle** : prise en charge de la rémunération et les défraiements des jeunes solistes professionnels partageant les concerts d'OSE

Cette année, l'association a **fortement réduit ses charges**, et augmenté ses produits, ce qui a fait diminuer de moitié la demande de subvention (en 2025, 1700 €).

Budget prévisionnel : 3 703 €

Subvention demandée et accordée : 700 € soit 19% du BP

Charges		Produits	
Prestations de services et achat de fournitures	2 350 €	Ventes de produits finis, marchandises, prestations de service	2 353 €
Déplacements, mission, réception	300 €	Subvention ville d'Eybens	700 €
Charges de personnel	1 053 €	Cotisations, dons manuels ou legs	650 €
<b>TOTAL charges</b>	<b>3703 €</b>	<b>TOTAL produits</b>	<b>3703 €</b>

La compagnie de danse Fama Kore a été fondée par 7 danseuses. Elles travaillent la danse sous la direction d'une professeure bénévole.

Pour 2026, la compagnie monte un spectacle s'inspirant d'un roman de Jack London "**Le vagabond des étoiles**", une ode à la liberté et un pamphlet contre le système carcéral.

Date : mardi 31 mars dans l'auditorium de l'Odyssée.

Budget prévisionnel : 760 €

Subvention demandée : 400 €

Subvention proposée : 320 € soit 42% du BP

Charges		Produits	
Achats de matières et fournitures	400 €	Vente de produits finis	360 €
Location + service extérieur	360 €	Subvention ville d'Eybens	400 €
<b>TOTAL charges</b>	<b>760 €</b>	<b>TOTAL produits</b>	<b>760 €</b>

DEL20260205\_26

AMENAGEMENT

URBAIN ET

INTERCOMMUNALITE –

Loi MAPTAM - Transfert à

Grenoble- Alpes

Métropole de l'emprise

foncière de quatre

réservoirs d'eau

potable et d'une

station de pompage

La ville possède sur son territoire quatre réservoirs d'eau : Les javaux, les pellets, les sabots, les flandrus. Ces réservoirs ont été transférés avec la compétence eau potable à la métropole en 2022.

Pour donner suite à l'étude de domanialités des patrimoines eau potable il est demandé à la commune d'Eybens de valider par une délibération le transfert, en pleine propriété, des parcelles supportant ces réservoirs, ainsi que de créer des servitudes de passage pour les réseaux secs et humides.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique relatif à ces transferts de propriété, ainsi que tous les actes afférents.

**DEL20260205\_26  
FINANCES –  
RESSOURCES**

**Autorisation donnée au  
Maire de signer la  
convention de  
partenariat avec la  
Métropole relative au  
dispositif de valorisation  
des certificats  
d'économie d'énergie  
(CEE)**

Cette délibération vise à autoriser M. le Maire à reconduire le partenariat avec Grenoble-Alpes-Métropole en matière de gestion des Certificat d'Economie d'Energie (CEE).

La dernière convention est arrivée à son terme le 31/12/2025 dernier.

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) créé en 2005 donne aux collectivités territoriales la capacité autonome d'obtenir et de revendre des CEE aux fournisseurs d'énergie dits « obligés ».

Le dispositif des CEE reste cependant complexe, en constante évolution, et nécessite, de ce fait, des outils et une expertise propre, d'où la proposition de la Métropole de créer un service pour ses communes membres et une première convention entre 2022 et 2025.

Sur la période, 55,5 k€ de valorisation de CEE a été versée en 2024 à la Commune.

En 2026, environ 50 k€ sont attendus du fait de la valorisation des économies d'énergie générées par l'opération du Bourg.



# Question ou interpellation





**Merci de votre  
participation**



**Prochain Conseil après  
les Élections  
municipales du 15 mars**  
*eybens.fr*

